

ENDURO

REGLEMENT PARTICULIER 2025 ENDURANCE TOUT-TERRAIN



MOTO-CLUB: BOUTEVILLE

E-MAIL: emmacharbonnier16@gmail.com

TÉLÉPHONE: 0786273588

ORGANISATEUR TECHNIQUE: EMMA CHARBONNIER

N° D'ÉPREUVE FFM: 608

DATE: 07 septembre 2025

LIEU: BONNEUIL

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Sandrine GUILMINEAU	Licence : 296933
Président du Jury ou Arbitre*	AGNES NICOLAS	Licence : 018221
Membre du Jury	DAMIEN GOURMAUD	Licence : 011917
Membre du Jury	Michel Boutet	Licence : 898994
Commissaire technique responsable	Stephane Hamelin	Licence : 278883
Responsable du chronométrage	Patrick Seugnet	Licence : 276503

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
Moto Solo/Duo	15 ans	85 ans	100 à 600 cc	<input checked="" type="checkbox"/> Solo <input checked="" type="checkbox"/> Equipage de 2 pilotes
Quad Solo/Duo	15 ans	85 ans	250 cc et plus	<input checked="" type="checkbox"/> Solo <input checked="" type="checkbox"/> Equipage de 2 pilotes
				<input type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage de pilotes
				<input type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage de pilotes
				<input type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage de pilotes
				<input type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage de pilotes
				<input type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage de pilotes
				<input type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage de pilotes
				<input type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage de pilotes
				<input type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage de pilotes

Pilotes de moins de 13 ans : un temps de repos au moins égal au temps de roulage sera observé entre chaque relais.

Pilotes de 13 ans et plus : un temps de repos au moins égal à la moitié du temps de roulage sera observé entre chaque relais.

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : obligatoire : casque homologué aux normes FIM, vêtement et pantalon en matière résistante, gants, bottes en cuir ou matière équivalente ;
fortement recommandé : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Jean-Pierre Chansigaud**

Nombre de secouristes **8**

Hôpital le plus proche **Barbezieux 15 kms**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **15 min**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **Rue Fernand Grondin**

Adresse **Rue Fernand Grondin 16120 BONNE**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **9 km**

Largeur minimum de la piste **5-6m sur 70% du tracé**

Nombre d'OCP* **6**

*Officiels Commissaires de Piste



- ✓ relief naturel du terrain
- ✓ obstacles type motocross*
- ✗ difficultés artificielles (rondin de bois, rocher etc.)

* en nombre retreint et facilement contournables

CAPACITÉ MOTO : 250
(maximum 30 par km)

CAPACITÉ QUAD : 200
(maximum 30 par km)

 **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **09/04/2025**

MOTO CLUB DE BOUTEVILLE



VISA DE LA LIGUE

DATE: **10/04/2025**



VISA DE LA FFM

DATE: **18/04/2025**

NUMÉRO: **25/0413**



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

